

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ ROBERT-CLICHE

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil des maires de la MRC Robert-Cliche tenue au 111-A, 107^e Rue à Beauceville, le mercredi 13 février 2008 à 20 heures.

Étaient présents MM. André Labbé, préfet et maire de Saint-Odilon-de-Cranbourne
 Jean-Guy Bolduc, maire de Beauceville
 Michel Cliche, préfet suppléant et maire de Ville Saint-Joseph-de-Beauce
 Henri Gagné, maire de Saint-Frédéric
 Roland Giguère, maire de Saint-Victor
 Daniel Perron, maire de Saint-Séverin
 Jean-Rock Veilleux, maire de Saint-Alfred
 MMe Ghislaine Doyon, maire de Saint-Jules
 Étaient absents MM. Christian Jacques, maire de Tring-Jonction
 Louis Jacques, maire de Saint-Joseph-des-Érables

Formant quorum sous la présidence de monsieur André Labbé, préfet et maire de Saint-Odilon-de-Cranbourne.

Étaient aussi présents MM. Gilbert Caron, directeur général et secrétaire-trésorier
 Renal Roy, évaluateur agréé et directeur général adjoint;
 François Roberge, technicien en environnement;

1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4065-08 Sur la proposition de monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour en gardant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 16 JANVIER 2008

4066-08 Sur la proposition de monsieur Roland Giguère, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 16 janvier 2008.

3- COMPTES À PAYER

4067-08 Sur la proposition de madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité d'adopter les comptes à payer comme suit :

Gilbert Caron (compte de dépenses)	454,82 \$
Marc-André Bérubé (compte de dépenses)	128,60 \$
Serge Poirier (compte de dépenses)	254,20 \$
Denis Desbiens (compte de dépenses)	96,45 \$
Gaston Vachon (compte de dépenses)	301,67 \$
François Roberge (compte de dépenses)	36,46 \$
Manon Denicourt (compte de dépenses)	24,50 \$
Excavations J.L. Mathieu (déneigement)	395,06 \$

SMI informatique (contrat d'entretien)	3 813,00 \$
SSQ (assurances collectives , février 2008)	2 939,85 \$
Négotel	34,99 \$
Location BG (entretien photocopieur)	57,22 \$
Conférence des préfets (cotisation)	100,00 \$
Benoit Roy (réparation de porte)	75,00 \$
Aqua Beauce (eau)	35,75 \$
BMR (réparation porte)	142,74 \$
Ordre des urbanistes du Québec (formation)	200,00 \$
Société Mutuelle de prévention	396,29 \$
Christian Drolet, consultant (rivière des Fermes)	3 249,55 \$
Sogetel	415,75 \$
La boutique du plongeur	27,09 \$
Aqua Beauce (eau)	20,50 \$
Centre Électrique de Beauce	94,13 \$
Telus	12,38 \$
DEBB	489,64 \$
SMI informatique (taxes sur le contrat d'entretien)	490,92 \$
Location BG (entretien photocopieur février)	57,22 \$
Christian Drolet, consultant (rivière des Fermes frais de déplacement)	1 008,55 \$
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce (boues)	1 036,54 \$
Groupe Ultima (assurances)	21 466,00 \$
Plomberie Yves Lessard (chauffe-eau)	575,75 \$
René Bérubé (compte de dépenses)	7,00 \$
Renal Roy (compte de dépenses)	340,20 \$
Visa Desjardins	75,17 \$
Groupe ICB (services techniques)	1 030,00 \$
DEBB	663,27 \$
Fonds CI	5 498,39 \$
Bell Mobilité	122,86 \$
Groupe Azimut (réforme cadastrale)	5 192,25 \$
René Larivière	102,49 \$
Logiciels "Première Ligne"	9 786,50 \$
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce BFS (ajustement de tarif)	7,68 \$
Sanibelle (matière recyclable janvier)	34 661,13 \$
MRC La Nouvelle-Beauce (ordures ménagères)	45 172,71 \$
TOTAL	<u>82 121,92 \$</u>

4- **MATIÈRES RÉSIDUELLES**

4.1 --Compostage : état de la situation

Monsieur Roberge présente un compte rendu des discussions en cours avec les MRC Beauce-Sartigan, Nouvelle-Beauce et Amiante dans ce dossier. Il s'agit d'un dossier à longue haleine et l'année 2008 sera consacrée à l'élaboration d'un devis d'appel d'offres qui n'éliminera aucune technologie. Concrètement, donc il n'y a aucun investissement prévu avant l'année 2010.

À une question de monsieur Gagné, il est répondu que messieurs Christian Jacques et Paul Grenier ont présenté à des membres du comité du PGMR les grandes lignes du projet qui est devant la Régie intermunicipale de Beauce-Amiante et que celui-ci s'inscrira dans la démarche du grand comité régional.

4.2 Dossier fosses septiques

Dès le départ, monsieur Labbé indique à monsieur Bolduc que le Conseil des maires apprécierait au plus haut point que la ville de Beauceville prenne une décision définitive dans le dossier des fosses septiques. Monsieur Bolduc a promis que son Conseil se brancherait à sa séance du mois de mars.

Par ailleurs, monsieur Cliche a indiqué que si la ville de Beauceville ne se joint pas au groupe, il risque de se créer une césure sur le territoire de la MRC. Dans un tel contexte, sa propre municipalité pourrait reconsidérer sa position.

En ce qui a trait à la compétence à être retournée aux municipalités locales, cette procédure doit être réalisée par l'adoption d'une simple résolution, l'acquisition de compétence ayant été accomplie sur la base d'une résolution.

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a acquis compétence en matière de gestion des fosses septiques par le biais de sa résolution 3985-07 adoptée à la séance du 12 septembre 2007;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC a convenu de retarder l'application de cette compétence au début de l'année 2009;

ATTENDU QUE la MRC doit ainsi retourner aux municipalités locales la compétence en matière de gestion de fosses septiques pour l'année 2008;

4068-08 Sur la proposition de monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche retourne aux municipalités locales la compétence en matière de gestion de fosses septiques pour l'année 2008 seulement.

4.3 Dossier Sanibelle

Dans un premier temps, monsieur Roberge informe le Conseil que Sanibelle a été rencontré le 31 janvier en ce qui a trait aux problèmes vécus cet hiver au niveau de la collecte sélective et qu'une lettre leur a été transmise à cet effet.

En second lieu, le secrétaire-trésorier confirme qu'une requête introductive d'instance sera déposée à la Cour le 14 février dans le dossier de la cause liée à la surfacturation remontant à l'hiver 2006.

4.4 Ressourcerie

Une rencontre aura lieu en mars pour éclaircir ce dossier.

4.5 Programme de compensation

La MRC Robert-Cliche a reçu deux chèques totalisant 179 101,07 \$ provenant de Recyc-Québec, dans le cadre du Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles. Cependant, aucun mécanisme de reddition de compte n'étant attaché à ce règlement, les décideurs municipaux peuvent pratiquement utiliser ce montant comme bon leur semble.

La MRC fait valoir qu'elle peut facilement utiliser ces argents à bon escient dans le cadre des 3RV, principalement pour de la sensibilisation. Une partie des fonds peut également être utilisée pour remettre sur les rails le programme de l'Écocentre.

Or, la ville de Beauceville, sur la base d'information obtenue auprès de l'UMQ, a déjà comptabilisé sa part de ce montant dans ses comptes à recevoir et demande que son plein montant lui soit retourné. Dans les faits, la Régie de Beauce Sud et la MRC La Nouvelle-Beauce ont retourné à leurs municipalités les sommes provenant de ce fonds. Le contexte de ces deux entités est différent, car ils bénéficieraient de larges surplus accumulés alors que, au contraire, la MRC Robert-Cliche a dû, en 2005, assumer un déficit de 104 000 \$ lors de l'implantation des bacs roulants de 360 litres.

Le dossier a été présenté au comité du PGMR sur lequel siègent, entre autres, messieurs Labbé, Cliche et Louis Jacques et le comité présente au Conseil la recommandation suivante :

- Le tiers du montant serait retourné aux municipalités;
- Les deux tiers seraient utilisés par la MRC pour réaliser des projets qui contribueraient à faire progresser les objectifs du PGMR.

Monsieur Bolduc indique que la ville obtiendra une opinion légale relativement à la gestion de ce fonds et il souhaite que le Conseil de la MRC tienne compte de cette opinion.

Monsieur Gagné propose que le Conseil accepte la proposition du comité du PGMR, mais en retarde l'application jusqu'à ce que soit obtenu l'opinion légale que doit fournir la ville de Beauceville.

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a obtenu une somme de 179 101.07 \$ dans le cadre du Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles;

ATTENDU QUE la MRC a la compétence légale depuis 1994 en matière de gestion intégrée des matières résiduelles;

ATTENDU QUE ces argents doivent logiquement être utilisés, comme l'indique l'appellation du règlement, à des fins d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles;

ATTENDU QUE le Comité responsable du PGMR a présenté une recommandation au Conseil des maires à l'égard des sommes allouées;

ATTENDU QUE la ville de Beauceville souhaite obtenir l'entièreté de sa part de ce montant et a demandé un avis légal à cet effet;

4069-08 Sur la proposition de monsieur Henri Gagné, il est résolu à l'unanimité que le Conseil :

- Accepte la recommandation du comité responsable du PGMR et décide de retourner le tiers du montant de 179 101,07 \$ aux municipalités de la MRC sur la base du per capita et de laisser à la MRC les deux tiers dudit montant pour la réalisation du PGMR sur la base de projets spécifiques qui lui seront soumis ;
- Suspende l'application de la présente résolution jusqu'à l'obtention d'une opinion légale que doit lui fournir la ville de Beauceville au cours des prochains jours relativement à l'utilisation de cette compensation.

4.6 Écocentre

La MRC tente de résoudre l'imbroglio qui persiste relativement au fonctionnement de l'Écocentre. Les municipalités de Beauceville, de Saint-Alfred et de Saint-Joseph-des-Érables ont établi des limites quant à l'utilisation de l'Écocentre par leurs contribuables, ce qui fait en sorte que Veolia envisage de cesser les opérations du Centre. Or, dans l'optique du PGMR, la MRC ne peut se passer d'un tel équipement. La mise en place d'un équipement semblable, par la MRC, serait très onéreuse.

Suite à des rencontres avec Véolia, une proposition a été élaborée dans le sens suivant :

- L'entente serait scindée en deux parties, une pour les RDD et une pour les matériaux secs.

La partie des RDD serait assumée par la MRC à même les fonds provenant de la compensation. Un système de collecte par conteneurs localisé sur le territoire pourrait être utilisé.

Les matériaux secs seraient payés par les municipalités. Un plafond de 3 mètres cubes par citoyen serait accepté. Véolia accepterait de réduire la tarification de 20 \$/m³ à 15 \$/m³.

ATTENDU les difficultés présentement rencontrées à l'Écocentre de Veolia;

ATTENDU QUE la MRC ne peut se passer d'un tel équipement sur son territoire;

4070-08 Sur la proposition de monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité que le Conseil se montre favorable à la proposition de scinder en deux l'entente entre Veolia et la MRC de la façon suivante :

- RDD : financé par la MRC avec implantation possible de conteneurs spécialisés sur le territoire;
- Matériaux secs : financé par les municipalités avec un plafond de 3 mètres cubes par résidence et une réduction de la tarification de 20 \$/ mètre cube à 15 \$/ le mètre cube,

5- **PROJET DE POLITIQUE FAMILIALE**

Un projet de politique a été transmis aux maires. Un document final sera soumis pour fins d'adoption à la séance de mars.

6- **DOSSIER RIVIÈRE DES FERMES**

Le Conseil prend connaissance d'une lettre du MDDEP qui signale son refus au projet d'intervention dans la rivière des Fermes, tel que déposé par la MRC. Le ministère exige la mise en place d'un perré de protection accompagné d'une analyse hydrologique complète du bassin versant en amont de la zone d'intervention.

Cette intervention implique des coûts de l'ordre de 50 000 \$. La MRC n'a pas à sa disposition les sommes à cet effet et n'a d'ailleurs pas l'obligation d'intervenir, l'eau circulant librement. La majorité du Conseil semble être d'avis que la balle est maintenant dans le camp des riverains.

Par ailleurs, en l'absence de monsieur Louis Jacques, le Conseil décide de reporter le sujet à la séance de mars.

7- **AIDE À LA RÉNOVATION PATRIMONIALE**

Monsieur Yves Turgeon, agent culturel au CLD, dépose un projet élaboré par la MRC de Bellechasse au nom de 5 MRC (incluant également Robert-Cliche, Montmagny, Nouvelle-Beauce, Bellechasse et Lotbinière) visant à financer, pour une période de trois années, une ressource professionnelle dans le domaine de la rénovation patrimoniale. Le projet total est de 162 000 \$ moyennant l'acceptation d'une aide financière de 100 000 \$ de la CRÉ. Chaque MRC serait sollicitée pour 12 400 \$ pour les 3 ans, le tout pouvant provenir du Pacte rural.

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche se distingue par la richesse et l'originalité de son patrimoine bâti et, en particulier, par ses maisons anciennes qui se retrouvent sur l'ensemble du territoire et dont plusieurs présentent des particularités reconnues pour être spécifiques à la Beauce;

ATTENDU QUE la réalisation d'un important inventaire des maisons patrimoniales de la MRC s'achève cette année et qu'il fournira à la MRC et à ses municipalités constituantes un ensemble d'informations et de recommandations pertinentes sur plus de 500 maisons identifiées comme étant dignes d'intérêt;

ATTENDU QUE la MRC a déjà manifesté sa volonté de préserver le patrimoine bâti de son territoire lors des consultations qui ont conduit à l'adoption de sa politique culturelle, en 2005;

ATTENDU QUE le quatrième axe d'intervention de la politique culturelle de la MRC a pour but de sensibiliser la population à l'importance de préserver et de mettre en valeur les richesses patrimoniales qui sont des témoins de notre histoire, principalement auprès des jeunes et des générations futures;

ATTENDU QUE le milieu prévoit mettre sur pied un programme d'aide à la restauration patrimoniale, projet exprimé dans le cadre de l'entente de développement culturel conclue entre la MRC et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec;

ATTENDU QUE le CLD Robert-Cliche a l'intention de déposer une demande d'aide financière à la Conférence régionale des élus de Chaudière-Appalaches, dans le cadre du Fonds de développement régional, pour mettre en place un programme de service-conseil à la rénovation patrimoniale sur notre territoire, en partenariat avec les territoires de Bellechasse, de Nouvelle-Beauce de Lotbinière et de Montmagny;

ATTENDU QU'un tel programme s'offrira à tous les propriétaires de maison patrimoniale qui désirent être conseillés sur les actions à prendre afin de préserver le caractère patrimonial et historique de leur propriété;

ATTENDU QUE ce programme est complémentaire aux programmes d'aide à la restauration déjà mis en place par certaines municipalités et villes de notre territoire;

4071-08 Sur proposition de monsieur Michel Cliche, il est résolu d'appuyer la demande d'aide financière faite conjointement par les territoires de la MRC de Bellechasse, de Nouvelle-Beauce, de Lotbinière, de Montmagny et Robert-Cliche auprès de la Conférence régionale

8- MUNICIPALITÉS DÉVITALISÉES

Le Conseil prend note d'une résolution de la MRC de Montmagny qui conteste la procédure suivie par la FQM pour identifier les municipalités dévitalisées au Québec. En fait, la FQM a sélectionné des critères différents de ceux généralement retenus.

ATTENDU QUE la FQM réalise présentement un exercice de réflexion sur le développement et l'avenir des municipalités dévitalisées;

ATTENDU QUE la FQM a identifié des municipalités dévitalisées en ne retenant pas les mêmes critères que ceux généralement utilisés pour définir des municipalités dévitalisées;

4072-08 Sur la proposition de madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité

- d'appuyer la résolution 2007-11-15 de la MRC Montmagny et
- de demander au ministère des Affaires municipales et des Régions de maintenir dans l'application de ses programmes, les critères utilisés lors des exercices précédents par les CRÉ (ex. : 2001) pour déterminer quelles municipalités sont reconnues comme municipalités dévitalisées.

9- PISTE CYCLABLE : DEMANDE DE FINANCEMENT

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche ne possède pas de piste cyclable aménagée;

ATTENDU QUE tourisme Chaudière-Appalaches indique que la pratique du vélo est l'activité prioritaire pour le développement touristique de la Beauce.

ATTENDU QUE la construction d'une piste cyclable dans la MRC Robert-Cliche permettrait de relier les deux tronçons de la Route Verte présents dans les MRC Beauce-Sartigan et Nouvelle-Beauce;

ATTENDU QUE l'aménagement d'une piste cyclable en Robert-Cliche permettrait d'offrir un tracé de quelque 100 km reliant la Beauce à la ville de Québec;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec s'est porté acquéreur de la voie ferrée pour le tronçon de Notre-Dame-des-Pins à Vallée-Jonction;

ATTENDU QU'une demande a été faite au ministère des Transports pour la signature d'un bail de 60 ans pour l'aménagement de la piste cyclable entre Vallée-Jonction et Notre-Dame-des-Pins ;

ATTENDU QU'une étude d'opportunité a été réalisée;

4073-08 Il est proposé par monsieur Daniel Perron et résolu unanimement d'appuyer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de la piste cyclable sur le dessus de la voie ferrée sur le territoire de la MRC Robert-Cliche, et d'autoriser monsieur Gilbert Caron directeur général de la MRC Robert-Cliche, à signer toutes les demandes de financement permettant la réalisation du projet.

10- CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : SAINT-SÉVERIN

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Séverin a transmis son règlement numéro 202-07 modifiant son règlement de zonage numéro 127-90 au Conseil de la MRC Robert-Cliche pour examen et approbation;

ATTENDU QUE conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la MRC doit, dans les 120 jours de la transmission dudit document, examiner et approuver ce dernier s'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

ATTENDU QUE le règlement numéro 202-07 de la municipalité de Saint-Séverin a été examiné et établi, par le Conseil, conforme aux objectifs du schéma d'aménagement en vigueur à ce jour, aux dispositions du document complémentaire et aux critères de conformité établis par la MRC;

ATTENDU QUE, lorsque l'avis de conformité est donné par le Conseil de la MRC, le secrétaire-trésorier doit émettre un certificat de conformité à cet égard.

4074-08 Sur la proposition de monsieur Daniel Perron, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche demande à son secrétaire-trésorier qu'il délivre à la municipalité de Saint-Séverin un certificat de conformité à l'égard de son règlement 202-07.

11- LOGICIEL DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Roy trace un portrait de la situation relatif à l'implantation du logiciel de sécurité incendie. Il est convenu que ceux qui ont été installés sur des portables seront relocalisés sur les ordinateurs municipaux.

12- SOUPERS DES MAIRES

4075-08 Sur la proposition de monsieur Jean-rock Veilleux, il est résolu à l'unanimité que le Conseil entérine que la MRC débourse un montant de 150 \$ pour retenir les services d'un chansonnier lors du souper de cabane à sucre du 7 mars.

13- ÉLIMINATION DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION

Un rappel est présenté aux municipalités concernées relativement à l'obligation de procéder à l'identification d'aires de protection des puits municipaux.

14- BOÎTES AUX LETTRES RURALES

Le Conseil prend note d'une correspondance de Postes Canada concernant l'étude de Postes Canada sur la localisation des boîtes aux lettres rurales.

15- QUAD : MODIFICATION À LA LOI DES VÉHICULES HORS ROUTE

Attendu l'impact économique important de la pratique du quad, au Québec en général, et dans la région Chaudière-Appalaches, en particulier;

ATTENDU QUE l'article 21 de la Loi sur les véhicules hors route interdit le transport d'un passager sur un quad;

ATTENDU QUE la très grande majorité des usagers de quad sont des personnes responsables qui respectent les mesures de sécurité appropriées;

ATTENDU QUE cette mesure peut avoir un impact négatif sur la pratique de quad;

4076-08 Sur la proposition de monsieur Roland Giguère, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche indique à la ministre des Transports du Québec, madame Julie Boulet, qu'une modification législative s'impose pour permettre le transport d'un passager sur un quad.

16- FOIRE DE L'EMPLOI

Le Conseil ne peut répondre positivement à la proposition de la Chambre de Commerce de Saint-Georges de participer financièrement à la Foire de l'emploi qui aura lieu les 18 et 19 avril 2008.

17- PACTE RURAL

Le Conseil est d'accord que le calendrier de gestion du pacte rural soit modifié de façon à ce que les projets retenus ne soient déposés au Conseil, pour approbation, qu'à la séance de juin. Le Conseil demande toutefois que madame Nancie Allaire fasse part du nouvel échéancier retenu.

18- ROUTE VERTE : ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a donné un mandat à la firme Génivar pour réaliser une étude d'opportunité pour le développement de la Route Verte sur son territoire;

ATTENDU QUE ladite étude a été déposée à la MRC Robert-Cliche en date du 20 décembre 2007, à la satisfaction du Conseil

4077-08 Sur la proposition de monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche confirme et atteste que l'étude d'opportunité réalisée par Genivar est conforme au travail décrit dans la demande de subvention transmise au Ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière au développement de la Route Verte.

19- TRANSPORT ADAPTÉ

ATTENDU QUE l'organisme délégué (Transport RCNB) peut procéder à différentes études et analyses et faire des recommandations à l'organisme mandataire (MRC Robert-Cliche) pour toute modification de l'offre de service ou des ressources financières engagées, tel que décrit à la page 7, point 4.2 du Programme d'aide gouvernemental au transport adapté aux personnes handicapées (Modalités d'application du cadre financier 2005-2007);

ATTENDU QUE l'instance municipale (MRC Robert-Cliche) conserve tout surplus de l'enveloppe, tout comme elle se doit d'absorber tout excédent des dépenses, tel que décrit à la page 7, point 5 du Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées (Modalités d'application du cadre financier 2005-2007);

ATTENDU QUE l'organisme délégué (Transport RCNB) a besoin de ressources financières afin de compléter l'année 2007;

4078-08 Sur la proposition de madame Ghislaine Doyon, il est résolu que la contribution 2007 de la MRC Robert-Cliche dans le service de transport adapté soit majorée de 6 310,15 \$ par l'appropriation des surplus accumulés au 31 décembre 2006.

20- AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche doit nommer un représentant au Conseil d'administration de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de la Chaudière :

4079-08 Sur la proposition de monsieur Roland Giguère, est résolu à l'unanimité que monsieur Henri Gagné représente la MRC Robert-Cliche à l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de la Chaudière.

21- CONSULTATION SUR LES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE

Le Conseil prend note d'une invitation de la CRÉ à participer à une consultation sur les besoins de places dans les CPE, qui aura lieu à Saint-Joseph-de-Beauce, le 19 février en après-midi.

22- U.R.L.S. : SECONDAIRE EN SPECTACLE

Le Conseil convient qu'il ne sera pas possible de participer financièrement au concours Secondaire en spectacle.

23- DEMANDES DE PARENTAIDE

23.1 Une forêt à redécouvrir

ATTENDU QUE le camp Les Étincelles, qui a reçu l'appui du Pacte rural dans la MRC Robert-Cliche, est devenu une structure indispensable comme lieu de loisirs et d'éducation pour les jeunes de la MRC Robert-Cliche;

ATTENDU QU'il y a lieu d'appuyer le Camp Les Étincelles dans ses efforts visant à développer et à diversifier ses activités éducatives;

4080-08 Sur la proposition de monsieur Roland Giguère, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche accorde son plein appui au projet « Une forêt à redécouvrir » élaboré par le Club Parentaïde et le camp Les Étincelles.

23.2 Demande au Pacte rural

Avant d'appuyer la demande du Club Parentaïde de puiser dans les ressources du Pacte rural pour embaucher une personne qui appuierait la mise en place de la politique familiale, le Conseil souhaite obtenir davantage d'information sur le projet en question et sur l'évolution du Pacte rural.

24- INTERNET HAUTE VITESSE

Il est convenu que la MRC reprendra le dossier d'internet haute vitesse étant donné le manque de disponibilité de monsieur Daniel Chaîné à ce stade-ci. Messieurs Jean-Rock Veilleux, Caron et Roy piloteront le dossier.

25- ASSURANCES

La population et les courtiers en assurances seront informés de l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

26- COOP DE SANTÉ

Monsieur Labbé invite les municipalités concernées à participer aux séances d'information restantes concernant le projet de coopérative en santé.

27- LEVÉE DE LA RÉUNION

4081-08 Sur la proposition de monsieur Jean-Rock Veilleux, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21 h 40.

André Labbé
Préfet

Gilbert Caron
Secrétaire-trésorier